



Une assignation, un référé, et une victoire pour l'association Le Klan du Loup... La lettre de Rodolphe Gaziello du 13 août 2018.

Suite à l'assignation en référé de M. Drach/Rothschild (Maître d'équipage La Futaie des Amis, Compiègne) contre notre association, la vice-présidente du TGI de Paris vient de rendre son ordonnance : l'assignation de M. Drach est déclarée nulle ; condamne M. Drach aux dépens ; n'applique pas l'article 700. Dans cette affaire, nous étions défendus par Maître Lorraine Gay (associée de Richard Malka, conseil de Charlie Hebdo). Cette ordonnance est une victoire pour nous, même si nous ne bénéficions pas de l'article 700. Les honoraires de notre avocate avaient pu être réglés par une très forte mobilisation citoyenne. Encore une fois, nous vous remercions pour votre aide précieuse que ce soit par vos messages de soutien et par vos dons ! Merci à vous Toutes et Tous ; notre combat était (et est) juste, nous ne lâchons rien ! Restons cependant vigilants, car nous ne sommes pas à l'abri d'un appel à cette décision de justice.

En savoir plus sur le site <https://www.loup.eu/> ou sur [Facebook Le Klan du loup - @kdloup](#)

Article Ewanews de juin 2018 : "une attaque disproportionnée".

Rodolphe Gaziello : "Le Klan du loup reste debout"

Écrit par Alain RASSAT
Lundi, 11 Juin 2018 00:00

L'association Le Klan du Loup est attaquée en justice. L'assignation en référé d'Alain Drach, maître d'Équipage de la Futaie des Amis (chasse à courre) porte sur un article écrit et posté sur le site de l'association intitulé « [J'irai cracher sur vos tombes](#) » en date du 22 janvier 2018.

"L'association a utilisé le titre du roman de Boris Vian afin d'indiquer de façon imagée tout l'écœurement et le dégoût face à la pratique de mise à mort d'un cerf lors d'une chasse à courre" explique le président du Klan du Loup. Cette expression a été utilisée dans un article où il est question des obsèques de Mme Monique de Rothschild, le 28 janvier dernier, et par la même occasion de la succession de L'Équipage La Futaie des Amis par son fils Alain Drach.

Le président du Klan du Loup explique que "l'assignation pour retrait de publication et préjudice moral est disproportionnée par rapport à l'article en question". Selon lui, "cette assignation vise uniquement à détourner l'attention des médias sur une autre personne que le demandeur, et à vouloir faire disparaître toute association de protection animale tant par la parole que par l'aspect financier".

L'audience aura lieu le 19 juin 2018 à 10h30 au Tribunal de Grande Instance de Paris, 25/45 avenue de la Porte de Clichy, 75017 Paris. (Métro : ligne 13 Porte de Clichy. RER C).

Site internet : <http://www.loup.eu>

["L'article en question"](#)

Facebook : <https://www.facebook.com/kdloup>

Twitter : <https://twitter.com/LeKlanduLoup>

Rodolphe Gaziello : "Le Klan du loup reste debout"

Écrit par Alain RASSAT
Lundi, 11 Juin 2018 00:00

Article du 23 février 2018 : Rodolphe Gaziello, défenseur passionné du loup. L'association Le Klan du Loup a été créée en février 1999. C'est la plus ancienne association de protection du loup en France qui plus est, la seule uniquement consacrée au loup. Son président-fondateur, Rodolphe Gaziello, réside actuellement pour des raisons professionnelles à La Bachellerie (24). L'association qui a été fondée dans les Bouches-du-Rhône, avec des statuts déposés à Aix-en-Provence, couvre l'ensemble du territoire français et travaille même au niveau européen. Interview...

Ewanews. Bonjour M. Gaziello, y-a-t-il des loups en Dordogne ?

- **Rodolphe Gaziello** : "Non, il n'y a pas d'installation, mais en octobre 2015, un loup a été abattu à Saint-Léon-sur-l'Isle près de Saint-Astier. Il y a des passages de loups, c'est indéniable. C'est la résultante des tirs à tuer à tout va qui ont été pratiqués sous Ségolène Royal et qui ont continué avec Nicolas Hulot, et qui font que les meutes, là où elles sont installées, éclatent. Il n'y a pas une augmentation de la population mais une dispersion, tout azimut, des meutes en France".

Combien de kilomètres par jour un loup peut-il effectuer ?

- **R.G.** : "C'est très variable, il peut faire parfois 100 km, mais cela dépend de plusieurs facteurs. C'est un très bon marcheur. Le loup d'Italie est venu jusque dans les Pyrénées françaises".

Pourquoi militer pour la défense du loup, est-ce que cet animal contribue à l'équilibre du milieu naturel ?

- **R.G.** : "Le loup est l'un des trois grands prédateurs en France avec l'ours et le lynx. Le loup est revenu à la fin des années 90. Les grands prédateurs, c'est une chance pour le pays, car cela participe à la biodiversité et à l'équilibre de la faune et de la flore. Ce sont des régulateurs naturels du système. On fait appel aux chasseurs pour faire de la régulation de gibier, mais les grands prédateurs sont des régulateurs naturels".

Le loup est-il dangereux pour l'homme ?

- **R.G.** : "Le loup français a la taille d'un labrador et il pèse 30 à 35 kg. C'est un petit canidé qui passe totalement inaperçu dans le paysage et surtout, il fuit l'homme. Le loup est très peureux, un animal sain n'attaque pas l'homme. En Europe, nous n'avons pas de loup vecteur de la rage. Cela existe dans les populations de loups au Proche-Orient".

En quoi le nouveau Plan Loup, avec un quota de prélèvements de 40 loups, vous fait bondir ?

- **R.G.** : "C'est énorme. Dans un premier temps, pour l'année 2018, cela va être 40 loups, sans compter que le pouvoir politique donne des dérogations pour aller au-delà. Par la suite, le plan Loup en 2023, censé préserver les espèces protégées, va donner un pourcentage entre 10 et 12% de la population, sachant qu'il va falloir au préalable déterminer quelle est la population de loups en France. Ce sera difficile d'avoir un chiffre précis et on va donner une fourchette, par exemple de 500 ou 300 loups, qui va être largement surestimée. La réalité que tout le monde connaît, c'est qu'il y a en France entre 150 et 200 loups et on est très en dessous de ce qu'avaient prévu les scientifiques. Donc 10 à 12%, cela va mettre un peu plus en péril la population qui stagne".

Qu'avez-vous envie de dire à ceux qui sont opposés aux loups ?

- **R.G.** : "Ceux qui sont opposés sont les industriels ovins. Nous avons tendance à globaliser, à dire que les éleveurs sont opposés au loup. Ce n'est pas exact. Il y a plusieurs types d'élevage, de type raisonnable, soit race à viande, soit race à lait, et la majeure partie de l'élevage ovin français concerne l'industrie ovine... On monte dans les alpages des troupeaux de 3.000 à 4.000 têtes avec des bétailières, et on les abandonne sans aucune surveillance. Ces gens-là sont nos adversaires car ils abîment la montagne, ils abîment la biodiversité, et ils s'en prennent bêtement au loup car le problème de l'industrie ovine est un problème purement politico-économique, le loup n'étant qu'un bouc-émissaire. Bien sûr, le loup est un prédateur, et quand il passe devant un troupeau qui n'est pas surveillé, s'il a la possibilité de croquer un mouton ou une brebis, évidemment il le fera".

Est-ce que le loup ne prélève que pour sa nourriture ?

- **R.G.** : "Oui, contrairement au chien errant ou divaguant qui peut tuer par instinct... Les anglo-saxons ont un terme, l' *overkilling*, qui est la frénésie de tuer. C'est arrivé à la limite de la Dordogne et de la Haute-Vienne, deux ou trois chiens qui causaient des carnages dans les troupeaux. Pour le loup en France, il n'y pas de cas démontré d' *overkilling*

. Cependant, c'est toujours un problème quand un éleveur constate un prélèvement sur son troupeau. La solution est très simple, c'est la protection et la surveillance des troupeaux. Le métier de berger, de pâtre, je ne vais pas dire que c'est le plus vieux métier du monde, mais depuis que l'homme fait de l'élevage, depuis la préhistoire, et nous sommes bien placés en Dordogne pour connaître cette période de notre histoire, l'humain gardait ses troupeaux, et particulièrement les enfants. Quand on lit les récits d'Histoire, comme la Bête du Gévaudan, on s'aperçoit que les troupeaux étaient gardés par des enfants d'une dizaine d'années. La France était couverte de loups. Pour protéger les troupeaux, les enfants avaient un bâton, leurs sabots, des cailloux, ils n'avaient pas d'arme. Ils faisaient fuir les loups comme ça. Les loups chassent en meute, et un loup blessé au sein d'une meute, a de fortes chances d'être écarté et de ne plus pouvoir se nourrir. Ils s'attaquent alors de façon systématique aux proies les plus faibles et faciles à atteindre. L'homme et le chien de protection sont des obstacles au loup qui ne va pas se frotter à eux".

On ne croise jamais de loup à La Bachellerie, alors comment est venue cette passion ?

- **R.G.** : "Je suis d'une famille de bergers, jusqu'à mon grand-père. Une partie de mes origines est italienne et nous sommes originaires du Mercantour (Alpes Maritimes...). Quand le loup est revenu dans cette région que je connais particulièrement bien, cela m'a interpellé. Le loup déchaîne des passions autant en bien qu'en mal. Je suis tombé amoureux de cette bête qui n'a strictement rien de diabolique et qui est effectivement fascinante".

Il faudrait donc un quota de combien selon vous ?

- **R.G.** : "Je rappelle que le loup en France est une espèce protégée. Alors comment peut-on tuer une espèce strictement protégée ? Il n'y a pas besoin de quota. En revanche, notre association n'a jamais été opposée au tir d'effarouchement. Le berger a son fusil de chasse, deux cartouches de gros sel, et si par hasard un loup venait à s'approcher un petit peu trop, on tire et le loup s'en va".